

AVANT PROPOS

Les animateurs du Colloque organisé sous l'égide de l'Université de Panthéon Sorbonne (Paris I) pour évoquer l'œuvre de Gaston Jèze ont souhaité en voir publier les Actes dans notre Revue. C'est bien volontiers que le Conseil de direction et le Bureau leur ont répondu favorablement. Rappeler sinon tous les aspects du moins quelques facettes d'une carrière si remplie et si animée, d'une œuvre si vaste, n'est-il pas du domaine de notre Société, clairement défini par son titre ?

En cette circonstance les uns et les autres m'ont demandé d'évoquer les souvenirs que je garde de ce maître, du temps de mes études de licence en droit à la Faculté de Paris. J'ai d'abord hésité. D'une part le moi est haïssable. D'autre part je n'ai connu directement Gaston Jèze que pendant le printemps 1931, en suivant en troisième année son cours semestriel de Finances Publiques. A quoi il m'a été répliqué que les souvenirs, même fugitifs, de leurs étudiants sont précieux pour éclairer la mémoire de leurs maîtres, qu'un témoignage direct, même bref, vaut bien des discours, qu'il en a été constamment ainsi au fil des siècles auxquels ont été consacrées nos belles Journées d'étude des 18 et 19 octobre 1991 sur l'enseignement du Droit et l'Europe, depuis les Glossateurs jusqu'à présent. Je me suis donc incliné, et me reporte bien des années en arrière.

J'entends d'abord une rumeur. Rumeur grandissante à mesure que, pénétrant dans la Faculté par la rue Saint-Jacques, on monte les marches menant au vaste hall qui constitue la colonne vertébrale du bâtiment. Immédiatement à droite se trouve l'amphithéâtre de la troisième année. La rumeur s'enfle encore. Pourtant en prêtant l'oreille l'on ne distingue ni cris ni slogans. En poussant l'une ou l'autre des deux portes il est aisé de se rendre compte qu'il s'agit du bruit des conversations que chacun poursuit avec son voisin jusqu'à l'arrivée du professeur. Mais le bruit est très grand car l'amphithéâtre est plein à craquer. Toutes les places assises sont prises depuis longtemps. Les retardataires occupent le moindre espace disponible sur les marches, dans les embrasures des fenêtres, près de la chaire ou de la porte du fond. L'affluence est telle que beaucoup des assistants s'apprentent à être installés de façon plutôt

précaire pendant la durée du cours. Mais la bonne humeur est générale. Le soleil de printemps est fidèle au rendez-vous. Et personne ne voudrait manquer d'entendre la parole du maître.

En attendant, l'ancien que je suis déjà se reporte à son entrée dans la Faculté deux ans et demi plus tôt. Alors l'amphithéâtre de la première année, situé au centre du bâtiment et aujourd'hui détruit, était, lui aussi, assailli par un auditoire bourdonnant et très nombreux. Il avait été cependant conçu pour accueillir le plus possible d'étudiants, avec une forte dénivellation et une forme demi-circulaire telle que les professeurs l'avaient, paraît-il, baptisé « Daniel », car, avec la chaire en contrebas, ils s'y sentaient comme la victime dans la fosse aux lions ! La même affluence enthousiaste et joyeuse y avait accueilli le maître de Droit Civil, qui allait accomplir avec nous le cycle des trois années, Henri Capitant, et son brillant suppléant pendant ses missions à l'étranger, René Cassin, le célèbre historien du droit François Olivier-Martin, les deux grands publicistes Joseph Barthélémy et Achille Mestre qui, en jumelant leurs cours, avaient, avec brio et forts de l'assentiment sans faille des auditeurs, fait du Droit Constitutionnel une matière non plus semestrielle mais annuelle, sans oublier les professeurs de Droit romain et d'Economie politique. Cependant au fil des mois certaines « vocations » juridiques s'étaient évanouies, puis les examens de juin et d'octobre avaient mis un terme à nombre d'entre elles. De telle sorte qu'en deuxième année l'assistance avait été fournie sans être jamais pléthorique ; la fidélité de l'assiduité avait remplacé le nombre.

Le remarquable, alors, dans cet amphithéâtre de troisième année, c'est que le public qui s'y presse jusqu'à en étouffer est fait, non plus comme deux ans auparavant à « Daniel » de néophytes pour qui tout nouveau tout beau, mais d'étudiants chevronnés, de vieux briscards du droit, de connaisseurs qui ne se dérangent pas et ne s'enthousiasment pas sans raison.

Cette raison, je vais bientôt mieux en cerner les contours car voici que la porte s'ouvre. Le maître apparaît et gagne la chaire d'un pas vif. Stupeur ! Il est en veston. Sans doute des bruits de couloir avaient-ils déjà alerté beaucoup d'entre nous sur cette particularité. Mais la réalité est là, qui nous surprend. Depuis près de trois ans nous nous sommes habitués à la robe de nos professeurs de Droit et d'Economie politique. Naturellement nous nous interrogeons sur cette différence. Comme l'intéressé n'en souffle mot, nous avons tout le loisir de chercher, pendant les quelques mois de son cours, une explication.

Le point de départ est bien entendu que Gaston Jèze tient à marquer une rupture avec la tradition vestimentaire de ses prédécesseurs et de ses collègues, et que, ce faisant, il s'affranchit d'un

symbole qu'il trouve pesant. De là l'explication la plus radicale consiste à dire qu'il veut, en toutes circonstances, garder les apparences de l' « uomo qualunque », rester en quelque sorte semblable à un anonyme perdu dans la foule. Elle confère ainsi au maître les dimensions d'un précurseur qui aura bien des émules tout au long du XX^e siècle. Vers les années Trente, pour beaucoup, l'activité est encore inséparable du costume : que l'on songe par exemple aux ecclésiastiques ou aux militaires. Que de chemin parcouru par eux à la fin du siècle ! Mais du moins aujourd'hui encore lorsque le prêtre confère les sacrements aux fidèles et que l'officier exerce son commandement sur la troupe, revêt-il le plus souvent les ornements ou l'uniforme distinctifs de son ordre ou de son arme et de son grade. Tandis que Gaston Jèze gardait son veston même pour faire ses cours, ce qui était pourtant l'un des actes essentiels de son office.

Aussi, plus simplement, quelques-uns d'entre nous pensions qu'il suffisait de traverser la rue Saint-Jacques pour trouver une autre explication. Nous étions en effet un certain nombre qui, tout en étant très attachés à nos études de droit, estimions cependant utile, dans leur intérêt même, de nous évader quelque peu des articles et des paragraphes, des arrêts et des notes, des traités et des thèses, en préparant simultanément une licence ès Lettres. Des dispositions réglementaires fort judicieuses adaptaient même en ce sens la scolarité. Or en Sorbonne tous les professeurs, aussi bien d'histoire ou de lettres que de philosophie ou de sociologie, gardaient leur costume de ville pour monter en chaire. Vue sous cet angle l'initiative de Gaston Jèze s'insérait dans un ensemble beaucoup plus vaste, regroupant bon nombre de membres de l'enseignement supérieur français. Elles s'apparentait aussi à la tenue des juges administratifs. Mais elle n'en restait pas moins très personnelle et novatrice rue Cujas.

Cette personnalité de Gaston Jèze ressort dès qu'il prend la parole. Tout bruit a cessé dans l'amphithéâtre. Le maître s'impose sans peine à l'auditoire, qui le dévore des yeux et des oreilles. C'est en effet un monstre sacré. Pour le bien comprendre il faut se reporter aux lendemains de la Grande Guerre de 1914-1918. Alors, dans la plupart des anciens pays belligérants d'Europe, sévit un mal à peu près inconnu du XIX^e siècle, l'inflation des monnaies. L'Allemagne est profondément touchée ; toutes ses structures en sont ébranlées ; une partie de ses troubles en découle. La France est loin d'être épargnée. Elle voit avec stupeur s'affaïsser le franc de germinal, qui avait si longtemps fait oublier le temps des assignats, et se demande avec angoisse s'il n'aura pas bientôt le même sort que le mark. Au plein de la crise de 1926 le gouvernement de Poincaré fait appel à des experts pour l'aider à stabiliser la monnaie. Gaston Jèze est du nombre. Le succès couronne leurs

efforts. Aussi les jeunes sont-ils désireux de glaner ici ou là au fil du cours des souvenirs de cet exploit fameux. Sans le savoir, ils voudraient déjà faire ce que l'on appelle couramment aujourd'hui de l'histoire immédiate. En définitive Gaston Jèze se montre très discret. Comme la durée de son cours est en réalité fort brève il s'écarte peu de la matière qu'il a choisi de traiter. Mais ce qui est frappant, c'est l'aisance avec laquelle il en parle. Chacun sent qu'il disserte, si j'ose dire, en orfèvre, qui connaît de l'intérieur ces finances qu'il a contribué à redresser.

Ce n'est qu'incidemment qu'il formule, avec un sourire narquois, quelques observations qui me sont restées en mémoire. Les fonctionnaires excitent sa verve. Il les a beaucoup fréquentés, et dans le fond on sent qu'il les apprécie. Mais il juge que parfois ils manquent de dynamisme. Il met en parallèle les professions libérales, vers lesquelles il invite les meilleurs étudiants à se diriger : un tel persiflage ne manque pas de plaire à un auditoire où se trouvent de nombreux candidats au barreau, comme aux offices ministériels. Il parle aussi parfois des hommes politiques, mais d'une façon générale et sans citer de noms. Dans un temps où, déjà, ils n'ont pas toujours bonne presse, il estime qu'ils sont le reflet, beaucoup plus exact que l'on ne pense d'habitude, de la société qui les élit et au milieu de laquelle ils vivent : en quelque sorte l'osmose corrige ce que le scrutin peut avoir d'imparfait. Enfin à plusieurs reprises il stigmatise les jeux de hasard et condamne les recettes que l'Etat pourrait tirer de leur pratique. Au long du XX^e siècle une telle délicatesse sera, semble-t-il, de moins en moins prise en considération par le fisc ! Mais il reste des auditeurs de Gaston Jèze pour se demander si, sous prétexte que « tutto fa brodo », que toutes les recettes sont bonnes à prendre, l'Etat n'arrive pas à légaliser, et ainsi à encourager, des comportements qu'il devrait plutôt endiguer.

Pour clore ce propos je ne puis m'empêcher, en évoquant Gaston Jèze, d'associer à sa mémoire tous ses collègues dont les enseignements, pendant ces trois années de licence, ont été, comme le sien, très précieux pour leurs disciples. J'y ajoute un mérite, rarement sinon même jamais signalé, et qui cependant a beaucoup servi leurs étudiants : leur parfaite exactitude. Mérite très grand de tous ces maîtres, au faite de leur carrière et sollicités de toutes parts. Pour eux la ponctualité aux cours a été primordiale, et je ne me rappelle aucun report pendant ces trois ans. Ainsi tous les cours avaient lieu le matin, du lundi au samedi, et les après-midi étaient libres. Cela permettait de mener de front des études supérieures et l'apprentissage d'un métier. Le jumelage ne nuisait ni aux unes, ni à l'autre. Un étudiant, qui devait tout à l'abnégation de sa mère, put lui manifester sa reconnaissance en réussissant, en avril 1931, son examen de premier clerc devant la chambre des notaires de Paris,

et en lui apprenant, pendant l'été, que ses copies avaient rallié les suffrages tant du jury du Concours général des Facultés de Droit que de celui du concours des bourses, ce qui lui ouvrit les études de Doctorat. De leur côté beaucoup de ses camarades travaillaient et progressaient chez des avoués, des avocats, des agrégés, des experts-comptables, des syndics de faillite, et dans des banques. Cela ne les empêcha pas de passer, parfois avec des mentions, même les plus flatteuses, le dernier cap de la licence. Me faisant aujourd'hui le porte-parole de cette promotion de 1931, je salue avec un grand respect et une vive gratitude le souvenir de tous nos maîtres, et m'associe entièrement au bel hommage que rendent à Gaston Jèze, l'un d'entre eux, les auteurs du Colloque dont la Société publie les Actes.

Jean PORTEMER